

Aide au débouurrage des chevaux de trait

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

Ce dispositif vise à soutenir les éleveurs de chevaux de trait Ardennais en région Grand Est

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les éleveurs de chevaux de trait Ardennais en région Grand Est.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Sont éligibles les projets de débouurrage de chevaux de race Ardennaise nés et élevés dans le Grand Est, âgés de 2 à 4 ans, disposant d'un livret d'accompagnement validé, étant pucés et à jour de leurs vaccinations, et possédant une carte de propriété.

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes : frais de travail en structure équestre liés à la prestation de débouurrage du ou des chevaux par un centre agréé. La durée du contrat de débouurrage est d'un mois.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide est une subvention qui représente 50 % du montant des dépenses retenues en € HT/TTC, plafonné à 350 € par cheval.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de la région Grand Est.

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**

1 Place Adrien Zeller

BP 91006

67070 STRASBOURG Cedex

Téléphone : 03 88 15 68 67

Déposer son dossier

- https://messervices.grandest.fr/account-management/crge-demandeurs/ux/#/login?redirectTo=https:%2F%2Fmesservices.grandest.fr%2Faidesservices.grandest.fr%2F%23%2Fcrge%2Fconnecte%2FF_TEL0115%2Fdepot%2Fsimple&jwtKey=jwt-crge-portail-depot-demande-aides&footer=https:%2F%2Fwww.grandest.fr%2Fmentions-legales%2F.Mentions%20I%C3%A9gales._blank;https:%2F%2Fmesservices.grandest.fr%2Faidesservices.grandest.fr%2F%23%2Fcrge%2Fdonnees-personnelles.Donn%C3%A9es%20personnelles._self